

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

BUREAUX A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (105). Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, Vierzon.

Cahors, le 6 Avril 1875.

La circulaire de M. Dufaure est applaudie par tous les journaux qui demandent le respect des lois constitutionnelles. Elle est ferme sans être acerbe et personnelle. Tous les partis sont invités à se renfermer dans les limites fixées par l'Assemblée nationale...

En attendant, un journal financier, bon juge de la situation générale du pays, dit avec raison que, la question du gouvernement étant résolue, les autres difficultés n'ont plus rien qui inquiète; elles viendront à leur place et à leur plan, et on s'en occupera, le moment venu.

Les radicaux, même plus d'un parmi les radicaux du Lot, sont plus sévères que les médecins du temps de Molière. Se figurant que l'on veut entrer chez eux, ils crient bien haut :

NON dignus est intrare
In nostro docto corpore.

Mais, trop empressés radicaux, on ne demande pas à entrer du tout. Nous ne connaissons aucun de nos amis qui se soit présenté à votre porte, et nous soupçonnons même qu'ils n'auront jamais la tentation d'y frapper. Il y a quelque différence, en effet, entre les préférences de certains radicaux et la constitution du 25 février.

qui est pourtant radicale. Elle commence à distinguer fort sagement l'unet l'autre systèmes.

M. Thiers a dit il y a deux ans une parole bien vraie : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Malheureusement, M. Thiers cherchait à fonder la République conservatrice, en faisant concession sur concession à une poignée de députés violents qui voulaient bien lui sacrifier leur opinion sur la liberté commerciale, mais qui gardaient tous les atouts de la partie engagée contre la vraie majorité de l'Assemblée.

Nous voulons la liberté de l'instruction pour tous; les radicaux veulent l'enseignement laïque par l'Etat et par eux.

Nous voulons le droit de réunion, pour les divers intérêts économiques, littéraires et scientifiques, sous la réserve que le premier venu n'ouvrira pas un club ou une conférence, mais que, pour convoquer un auditoire, il faudra remplir certaines conditions d'âge et de capacité; les radicaux veulent que chacun puisse user du droit de réunion sans avoir à subir la plus légère formalité; ils veulent même que chacun puisse prêcher une religion nouvelle, dont il serait au besoin le Dieu et le Pontife.

Nous voulons, que la loi électorale, respectueuse du suffrage universel, contienne des garanties en ce qui regarde l'âge et le domicile; les radicaux veulent affranchir de toute réglementation le droit électoral, et trouvent qu'à 21 ans on est propre à décider les questions gouvernementales, quand on n'a pas même le droit de se marier sans le consentement des parents.

Nous voulons l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt, et que l'impôt tende de plus en plus à avoir pour base principale le revenu; les radicaux (pas tous, il est vrai) veulent cette chose inouïe, impraticable à force de sottise, effroyable dans ses conséquences, qui s'appelle l'impôt sur le capital, c'est-à-dire

l'impôt sur l'instrument qui produit, au lieu de l'impôt sur le résultat produit.

Nous voulons le gouvernement à Versailles; les radicaux le veulent à Paris.

Nous voulons deux Assemblées; les radicaux n'en veulent qu'une.

Nous voulons le maintien du budget des cultes, qui est la juste indemnité des biens enlevés au clergé; les radicaux veulent sa suppression.

Nous voulons que le prêtre, fermant l'oreille aux divergences politiques, soit maître incontesté dans son église; les radicaux veulent en faire un fonctionnaire chargé d'enlever tous les mécréants qui l'ont repoussé au lit de mort.

Il serait facile de poursuivre bien longtemps la longue série des différences essentielles qui existent entre les radicaux et nous; mais l'occasion ne nous manquera pas de revenir sur ce sujet.

C'est pour ce motif que les voix hostiles peuvent continuer à crier sur tous les tons :

NON dignus est intrare
In nostro docto corpore.

Nous leur répétons et nous leur répéterons qu'on ne veut pas entrer, mais pas du tout, pas du tout.

Du reste, ceux qui se font les parodistes des docteurs du Malade imaginaire n'ont, dans le Lot, qu'une imperceptible clientèle. A côté des grands politiques qui cherchent à établir le gouvernement de leur choix par l'exclusion et l'ostracisme, il y a d'autres hommes (et ceux-là seuls doivent être pris au sérieux) qui savent très-bien qu'un pays où il y a eu quinze ou seize Constitutions dans moins d'un siècle, ne peut asseoir une base définie et légale que par le dévouement et le désintéressement d'une majorité composée d'éléments divers. Ces derniers, d'ailleurs, savent également que, dans tout gouvernement loyalement accepté, il y a des aspirations, des tendances, des partis et des buts différents sur les questions qui ne touchent pas à l'essence même du pouvoir fondamental.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, a prononcé les paroles suivantes à la Sorbonne, en présidant la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements :

« La République que l'Assemblée a trouvée établie en fait, au milieu des désastres de l'invasion, sur les ruines de l'empire, vient de recevoir, par le vote des lois constitutionnelles, un caractère plus défini sans fermer la porte aux réformes, aux transformations même de ce régime, selon que la volonté du pays, régulièrement exprimée, en disposera; l'Assemblée nationale a voulu qu'il eût en lui, par le jeu même des institutions, la puissance de durer, ne proscrivant que deux choses, qui ont été le fléau de notre histoire contemporaine : les coups d'Etat

et les révolutions. (Applaudissements prolongés.)

« Les nouvelles lois, conférées pour sept ans à M. le maréchal de Mac-Mahon, sont, en ce qui concerne ces lois, fortifiées dans leur exercice, étendus même dans leur durée possible. Sous son gouvernement loyal et ferme, la France peut donc avoir cette sécurité dont elle a besoin pour se relever par le travail. (Bravos, applaudissements.) »

ALLEMAGNE.

On lit dans le Journal des Débats :

M. de Bismark a accompli, le 1er avril, sa soixantième année. L'anniversaire de la naissance du grand-chancelier de l'empire allemand provoque à Berlin des manifestations non moins vives et non moins enthousiastes que celles qui sont produites le 22 mars, à l'anniversaire de l'empereur lui-même. « Jamais, s'il faut en croire le télégraphe, les vœux sympathiques exprimés au chancelier n'ont été aussi nombreux. » L'empereur et le prince impérial sont allés en personne, au ministère des affaires étrangères, porter à M. de Bismark leurs vœux et leurs félicitations; l'impératrice Augusta s'est fait représenter par la comtesse Hack, sa dame d'honneur; tout les hauts dignitaires de l'Etat se sont joints aux membres de la famille impériale; le roi de Bavière a envoyé ses compliments par le télégraphe; Cologne et Magdebourg ont offert au grand chancelier le titre de citoyen honoraire; la Bourse de Hambourg a fait une manifestation; enfin, de tous les points de l'empire, de nombreuses Adresses ont apporté au fondateur de l'unité allemande l'expression d'une reconnaissance et d'une admiration aussi générales que profonde.

Les journaux allemands prennent à leur manière, une part active à cette grande fête nationale. Ils publient des articles entièrement consacrés à la louange de M. de Bismark et de son œuvre. « Dans la grande lutte dans laquelle l'Allemagne marche pour la seconde fois à la tête des grands Etats, dans la lutte pour la vraie liberté de l'esprit et de la conscience, dit la Correspondance provinciale, notre nation suit avec une confiance pleine et entière la direction de l'auguste et puissant esprit qui a montré, dans tout ce qu'il a fait jusqu'ici, qu'il sait plus que tout autre comprendre les grandes tâches politiques et les remplir victorieusement. » La plupart des journaux parlent comme la Correspondance provinciale.

Ainsi, la nation allemande est résolue à suivre jusqu'au bout M. de Bismark dans la voie périlleuse où il s'est engagé, car elle est fermement convaincue qu'elle ne peut rencontrer de défaites sous un chef habitué à toutes les victoires. Nous comprenons sa confiance; mais, ce qui s'explique moins, c'est l'étrange prétention de marcher à la tête des grands Etats de l'Europe, et surtout de combattre pour la liberté de l'esprit et de la conscience. Est-ce pour assurer cette liberté que la Prusse a demandé à l'Italie de révoquer la loi des garanties, à la Belgique de réviser sa législation sur la presse, à l'Autriche de marcher avec elle contre l'Eglise catholique? Ubi silentium faciunt, libertatem appellant. Malheureusement, aucun Etat ne s'est soumis jusqu'ici aux prétentions de M. de Bismark.

Malgré les rumeurs sourdes qui grondent sans cesse à Berlin et qui semblent annoncer à tout moment un orage prêt à éclater, ni l'Italie, ni la Belgique, ni l'Autriche n'ont cédé. Aussi l'Allemagne se sent-elle peu à peu engagée dans une politique d'intimidation, et la presse officieuse prend-elle, envers l'Europe, un ton de menace provoquante. Hier, les journaux de Berlin indiquaient clairement à la Belgique que sa neutralité ne la mettrait point à l'abri



des représailles si elle continuait à repousser les ordres venus de Berlin. C'est à l'Autriche qu'ils s'adressent aujourd'hui, en terme non moins nets et non moins énergiques. La *Staatsbürger Zeitung* invite la Prusse à favoriser la création d'un grand Etat serbe. « La politique allemande, dit-elle, n'a pas besoin de craindre l'incendie qui peut dévaster l'Orient et s'étendre ensuite de tous les côtés. » Nous devons, au contraire, attiser cet incendie; il absorbera une grande partie des forces de l'Autriche et l'empêchera de s'occuper des affaires de l'Europe centrale et occidentale, qui seront beaucoup plus simples et plus claires si l'Autriche n'y met pas la main. Vu l'état actuel des choses et le penchant de l'Autriche pour l'ultramontanisme, toute attaque contre la puissance autrichienne doit nous être agréable, de quel côté qu'elle vienne. L'Allemagne a donc intérêt à favoriser la création d'un grand Etat serbe, qui prendra bientôt une forme palpable. »

Voilà la politique que les journaux allemands considèrent comme le triomphe de la liberté et du droit! Ils ont raison de saluer M. de Bismarck de leurs acclamations enthousiastes; quel autre que lui saurait inspirer à l'Europe la crainte salutaire qu'ils regardent comme indispensable à l'accomplissement de leurs desseins ambitieux? Plus de Constitutions, plus de garanties, plus de neutralités, plus de forces morales, plus de pouvoirs spirituels: tous ces fantômes maugoux du droit ancien doivent disparaître devant un droit plus matériel et plus tangible! Mais il ne faudra rien moins que la main de fer de M. de Bismarck pour imposer aux Etats modernes une forme de civilisation aussi contraire à leurs instincts de progrès et aux idées nouvelles qui s'étaient élevées parmi eux depuis quatre-vingts ans.

## Revue des Journaux

### Journal des Débats.

La plus parfaite entente n'a pas cessé de régner entre M. le vice-président du conseil et M. le garde des sceaux. Il importe de le répéter pour couper court aux insinuations malveillantes de certains journaux. On sait aujourd'hui ce qu'ont été ces prétendues divergences qu'on s'était empressé de signaler: quelques observations fort judicieuses présentées par M. Buffet, et très courtoisement accueillies par M. Dufaure, puis la modification, d'un commun accord, de deux phrases de la circulaire aux procureurs généraux, voilà tout l'incident! Il nous semble que lorsqu'il s'agit de communiquer aux chefs des parquets, puis de livrer à la publicité un document de cette importance, il est bien concevable qu'une délibération ait lieu et que des appréciations diverses se produisent sur un ou deux points de détail. Tel passage est inutile; telle expression, qui paraît un peu dure, doit être atténuée; chacun donne librement son opinion, et de l'échange de ces avis résulte une rédaction définitive qui satisfait tout le monde, et au bas de laquelle chacun des ministres est tout prêt à apposer sa signature. C'est l'histoire de la rédaction de la circulaire aux procureurs généraux. Elle a été rédigée par le ministre de la justice, puis soumise au président du conseil, lequel a proposé des corrections, fort peu nombreuses d'ailleurs; ces corrections ont été adoptées, M. Dufaure tout le premier les ayant jugées raisonnables. Quoi! C'est là tout! Ces discussions, ces querelles, ce conflit dont on avait parlé se réduisent à si peu de chose! Quelle déception pour ceux qui se flattaient déjà de l'espérance de voir le cabinet se disloquer avant le retour de l'Assemblée! Il faut qu'ils en prennent leur parti: le cabinet ne s'est jamais mieux porté, et il n'a nulle envie de quitter la place.

### Français.

Les écrivains radicaux veulent à tout prix faire passer M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Wallon pour être de leurs amis. Ils diraient volontiers Pasquier et Wallon tout court, pour montrer qu'ils les connaissent et mieux se parer d'eux. Mais ils sont gênés par la profession très publique que font ces deux honorables hommes politiques de leur foi religieuse. Si MM. d'Audiffret-Pasquier et Wallon vont à la messe, comment expliquer qu'ils ne soient pas atteints par la « lèpre dévorante du clergé », et, s'ils en sont atteints, comment les démocrates, purs de toute souillure cléricale, réclameraient-ils ces deux lépreux?

L'embarras ainsi causé aux journaux radicaux a suggéré à l'*Union républicaine de l'Eure* un petit artifice assez ingénieux. L'*Univers* publiait l'autre jour une note dans laquelle ce journal racontait qu'on avait remarqué le jour de Pâques, à la cérémonie de

Notre-Dame, entre autres députés et hommes politiques, MM. Wallon, Buffet, de Broglie et d'Audiffret-Pasquier. Qu'imagine l'*Union républicaine*? Elle reproduit la note de l'*Univers*, en ayant soin de remplacer par des points les noms de M. Wallon et M. le duc d'Audiffret-Pasquier. N'est-ce pas un spécimen assez édifiant de franchise démocratique, et ne voit-on pas bien par là combien sont larges et élevées les vues des radicaux de l'Eure?

### Liberté.

Il s'est fait un certain bruit, trop de bruit même autour d'un incident qui s'est passé il y a plusieurs jours à la Faculté de droit de Rennes. Un avocat, M. Paul Girard, se présentait pour soutenir une thèse de doctorat, ayant pour titre: *De la condition des aliénés*. Dans cette thèse s'étalait une longue profession de foi matérialiste qui porta un des examinateurs à donner au candidat une boule noire, qui le fit échouer. Cet échec fit beaucoup de bruit à Rennes. Les journaux radicaux s'en emparèrent; ils crurent même pouvoir désigner le nom de l'examineur dont le suffrage était la cause de la mésaventure de M. Girard, ce qui provoqua, de la part du professeur mis en cause, une lettre confirmative et explicative. Son auteur y disait notamment qu'il s'était rendu à « l'examen avec la résolution bien arrêtée de ne pas poser au candidat une seule question de droit. Le matérialisme, ajoutait-il, supprime les bases de toute législation, et pour ainsi dire à détruire les règles du juste et de l'injuste, il faut commencer par reconnaître dans les manifestations de l'intelligence et de la volonté autre chose que des phénomènes cérébraux. »

Nous n'avons pas à rechercher ici si le professeur a eu tort ou raison de refuser le candidat: ceci est du domaine de la conscience, et il ne nous appartient pas d'en discuter les mobiles. Mais nous trouvons que M. de la Gavoyère a eu tort de s'expliquer publiquement, de faire connaître les motifs de sa conduite. Le professeur n'est pas un magistrat; les règlements ne lui font pas un devoir, comme aux juges des tribunaux, de motiver ses décisions, de dire sur quels faits, sur quelles données il base son appréciation. Il n'a qu'à se recueillir, qu'à se demander en son for intérieur si le candidat a prouvé par ses réponses qu'il est apte à recevoir tel ou tel grade universitaire. Il ne doit compte à personne de la décision que sa conscience lui a dictée. M. de la Gavoyère ne s'est pas assez inspiré de ces principes, qui sont la sauvegarde de l'indépendance et de la dignité du professorat; il a tenu compte des on-dit; il a parlé, il a écrit pour se justifier, et nous trouvons que sur ce point il a eu tort, au même titre que les journaux radicaux, qui se sont emparés d'une affaire dont il eût été plus convenable de ne pas s'occuper du tout.

### Journal de Paris.

L'Agence Havas a reçu de Berlin la dépêche suivante:

Berlin, 2 avril.

« La note du gouvernement allemand relative à la presse cléricale a été envoyée au cabinet belge, dès le 3 février dernier. La Belgique a répondu dès le 19 du même mois. Les indications données par le *Journal de Paris* sur le contenu du document allemand sont presque totalement erronées. »

Les indications visées par la *Gazette nationale* et qu'elle a cru pouvoir qualifier d'erronées sont contenues dans la dernière *Revue de l'étranger* de notre collaborateur et ami M. Van den Berg. Or, voici ce que notre excellent collaborateur écrivait, dans cette dernière revue avec sa précision et son exactitude habituelles:

Il (le cabinet de Berlin) aurait interrogé le gouvernement belge pour savoir si sa législation lui offrait des moyens de répression ou s'il serait disposé à la modifier de telle façon que le gouvernement allemand ne fut point importuné des critiques de la presse catholique en Belgique. On assure que le cabinet de Berlin aurait adressé aux puissances garantes de la neutralité belge une circulaire relative à sa réclamation. La dépêche du gouvernement allemand au cabinet belge aurait été écrite vers le commencement de février. La Belgique aurait répondu dans les délais ordinaires, dix jours après:

Que dit maintenant la *Gazette nationale*? Que la note du gouvernement allemand a été envoyée dès le 3 février. — Nous avons dit: vers le commencement de février; — la *Gazette nationale* ajoute que la Belgique a répondu dès le 19 du même mois; — nous avons dit: dans les délais ordinaires, dix jours

après, — Jusqu'ici la *Gazette nationale* était presque d'accord avec nous pour ne pas dire tout à fait.

Restent les indications que nous avons fournies sur le contenu du document allemand, indications qui sont, dit la *Gazette nationale*, presque totalement erronées. Nous ferons tout d'abord observer que la *Gazette nationale* ne nie pas complètement l'exactitude de nos indications. Elle n'ose pas dire qu'elles soient totalement erronées: elle se contente de dire: presque totalement; ce qui permet de conclure par conséquent, qu'une partie tout au moins de nos indications est fondée, de l'aveu de la *Gazette nationale* elle-même. Car si toutes nos indications étaient erronées, la *Gazette nationale* ne se serait pas évidemment privée de le dire. Or nos indications sur le contenu de la Note allemande portent sur deux points, sans plus. Nous avons dit: que le cabinet de Berlin « aurait interrogé le gouvernement 1° pour savoir si la législation lui offrait des moyens de répression; 2° s'il serait disposé à la modifier de telle façon que le gouvernement allemand ne fût point importuné des critiques de la presse catholique en Belgique. » Le démenti de la *Gazette nationale* de Berlin ne peut porter que sur l'une ou l'autre de ces deux indications, et non sur toutes deux à la fois. Or, quelle est celle des deux qui est erronée? c'est ce que la *Gazette nationale* elle-même aurait bien dû nous dire; puisqu'il résulte des termes mêmes dont elle s'est servie que les indications fournies par nous ne sont pas toutes erronées.

## Informations

Un ordre du ministre de la guerre vient de prescrire de la manière la plus formelle, et sous les peines édictées par les règlements militaires, l'éloignement de tous curieux aux abords des travaux de construction des forts des environs de Paris.

Des rapports fort circonstanciés sont venus révéler, il y a quelques jours, que des étrangers auxquels on avait laissé une trop grande latitude, s'étaient servis d'un système de photographie portative instantanée, pour essayer de prendre des plans sur les travaux actuels.

Le *Journal officiel* contient la nomination d'un préfet dans les Hautes-Pyrénées et diverses mutations dans le personnel des sous-préfectures.

L'agence Havas croit savoir que dans le courant des vacances parlementaires paraîtra un mouvement préfectoral qui aura un caractère essentiellement hiérarchique et qui consistera surtout en des mutations de préfets actuellement en fonctions.

### On lit dans l'Univers:

« Divers journaux ont parlé d'une lettre que le comte de Chambord aurait adressée, en manière d'instructions à un des députés légitimistes de l'Assemblée. »

« Nous croyons savoir que cette lettre existe en effet, et que M. le comte de Chambord, consulté sur la conduite à tenir dans les élections du Sénat, aurait conseillé à ses amis d'y prendre part. »

Le gouvernement anglais vient de publier l'état des recettes publiques pour l'année financière, qui se termine le 31 mars. La stagnation des affaires commerciales a produit son effet en Angleterre comme ailleurs. Si le chiffre des recettes, qui s'élève à 1,875 millions de francs, dépasse encore de 12 millions environ les évaluations budgétaires, il est inférieur de 60 millions à celui de l'année précédente, et cette diminution porte sur le dernier trimestre jusqu'à concurrence de 28 millions et demi.

Les détails de ce compte financier permettent d'attribuer presque exclusivement cette baisse des recettes à la situation commerciale. On voit en effet que les droits de douane ont produit 26 millions de moins que l'année précédente, que la poste a rapporté environ 5 millions de moins, et que l'impôt sur les boissons, s'il dépasse le chiffre de l'an dernier, reste inférieur de 10 millions aux prévisions budgétaires, calculées en tenant compte de l'accroissement normal qu'on espérait voir se continuer.

La récolte de 1874, ayant été excellente, a contre-balancé l'effet de la dépression com-

merciale, et c'est peut-être à l'agriculture que le chancelier de l'Echiquier est redevable d'avoir, sur ses prévisions budgétaires, un excédant de 12 millions au lieu d'un déficit. Mais, en somme, l'Angleterre, autant que les autres pays, souffre dans ses finances, non pas d'une crise commerciale qui en réalité n'existe nulle part, mais de la stagnation du commerce dans le monde entier.

### On lit dans le Monde:

« Dans la même prison prussienne se trouvent voisins un prêtre et un juif. Le prêtre est une victime des lois de persécution édictées par M. de Bismarck; le juif est condamné pour une *banqueroute frauduleuse*, une bagatelle de près de 500,000 fr. Le prêtre est en prison pour trente-et-un mois; le juif, lui, n'en a que pour six semaines! Tous les deux ont demandé la faveur de pouvoir se nourrir eux-mêmes à leur goût en prison. Le prêtre a dû écrire deux fois, le juif une seule fois. Le prêtre a attendu la réponse, la première fois quatorze jours, la seconde fois trois semaines. Le juif, lui, obtenait réponse en deux jours. Pour le prêtre, on répondait chaque fois non; pour le juif, tout de suite oui. Le prêtre, condamné politique et confesseur de la foi, était réduit à manger des objets dégoûtants, si bien qu'il est tombé malade. Le juif, châtié pour une fraude honteuse, se fait servir les mets les plus délicats! »

« L'histoire est inventée, dites-vous? Eh non! Le prêtre est de Namborn et se nomme Isbert; le juif est de Saarlouis. Tous deux sont en prison à Saarbrück. »

## Chronique locale

### et méridionale.

Le Conseil général du Lot s'est réuni lundi à 2 heures.

La fête de Charité, si impatiemment attendue par la population de notre ville, a eu lieu dimanche et a vraiment dépassé toutes les espérances.

Le samedi soir, un Concert très-bien organisé et dont l'exécution a été digne du programme, donnait aux nombreux étrangers qui remplissaient la salle de Spectacle un encourageant avant goût de la fête du lendemain.

Dimanche, à une heure, la trompette sonne le départ de la Cavalcade.

Nous regrettons que la Commission d'organisation n'ait pas pu, comme elle en avait eu l'intention d'abord, représenter une solennité historique; mais, cette réserve admise, nous lui adressons nos sincères félicitations. Elle a tiré tout le parti possible des ressources relativement modestes, pour ne pas dire mesquines, que lui offrait notre pays, et l'immense affluence de visiteurs qui s'étaient donné rendez-vous dans notre cité a dû se retirer satisfaite, car toutes les parties du programme ont été bien remplies.

La Cavalcade défile sur les Boulevards et sur les Quais. Nous n'allons pas énumérer les diverses parties du cortège; ce serait inutile pour la plupart de nos lecteurs, car nous supposons qu'ils y ont presque tous assisté; mais nous ne saurions cependant passer sous silence le peloton de mousquetaires dont les riches costumes produisaient un grand effet; le char de l'agriculture brillamment et richement orné; le char des bouchers avec ses jeunes bergers à la Vatteau, et les trois belles et sympathiques artistes qui représentaient la France, l'Alsace et la Lorraine. N'oublions pas aussi le char des forgerons d'un effet très-pittoresque, et les habiles nautonniers de *Daniel Manin*. Nous avons admiré leur adresse à manier la rame, tout en nous demandant ce qu'il venait faire le nom de *Manin* sur les rives du Lot. Nous aurions mieux aimé une appellation plus locale, quels que soient d'ailleurs les sentiments d'admiration que nous inspire le grand patriote italien.

Entre ces divers chars on remarquait des arquebusiers écossais, des hérauts d'armes, des pages aux riches costumes, des groupes comiques et tout ce cortège s'avancait aux sons d'une harmonieuse fanfare que nous voudrions bien voir s'organiser d'une façon définitive. L'Orphéon, armé de mirlitons, prêtait aussi son concours à cette fête.

Après le défilé de la Cavalcade, la foule que de nombreux trains de la journée avaient été insuffisants à amener, s'est rendue au lieu désigné pour l'ascension de Durouf.



Un temps splendide a favorisé l'habile et vaillant aéronaute. Après avoir lancé deux ballons d'essai qui se sont dirigés vers le nord, il est monté majestueusement dans les airs, aux applaudissements d'une foule immense. Après avoir plané quelque temps sur la ville, le ballon où M. Duruof était monté seul, a été poussé vers le nord, et nos renseignements nous apprennent qu'après une traversée très-heureuse, il est tombé à Gigouzac. Cette ascension de M. Duruof a été la *great attraction* de la journée.

Le soir, un feu d'artifice a été tiré sur la rive du Lot.

Après le feu d'artifice a eu lieu un grand bal dans la salle du Théâtre. Les dames ne manquaient pas, mais elles ne prenaient pas part aux danses, elles se contentaient de jouer du coup-d'œil; ce qui fait que le bal manquait un peu d'animation au début. Cependant, grâce à l'empressement des commissaires et à la bonne volonté de plusieurs de nos jeunes cadurciennes, il n'a pas tardé à s'animer et les danses se sont prolongées assez avant dans la matinée.

La vente de charité faite dans la soirée et les quêtes de la journée ont été très-fructueuses. Le matin, une abondante distribution de pain avait été faite.

En somme la journée a été bonne et pour les pauvres qui en ont profité et pour les gens aisés qui ont eu le double plaisir d'assister à une belle fête et de faire du bien.

M. Duruof qui vient de faire une ascension à Cahors, a bien voulu sur l'invitation de plusieurs membres de la *Société des Etudes*, se rendre à la séance d'hier soir. L'habile aéronaute a raconté les péripéties émouvantes de son ascension de Calais qui a fait tant de bruit à la fin de 1874 et qui faillit lui être funeste par suite de la tempête épouvantable qui le retint plus de six heures dans les eaux du détroit et d'où il ne sortit qu'à force d'énergie. M. Duruof narre avec beaucoup d'art, possède de sérieuses connaissances scientifiques et raisonne la navigation aérienne en aéronaute consommé. Pendant plus d'une heure il a répondu avec une obligeance extrême à toutes les questions qui lui étaient posées et les membres de la Société ont pu tirer profit de ses explications.

M. Duruof est tout jeune et déjà ses voyages aériens sont fort nombreux, quelques uns même, faits en compagnie de sommités de la science, resteront célèbres.

Le projet de répartition des corps de troupes de toutes armes que comprend l'armée territoriale est publié par l'*Avenir militaire*. Le voici pour le 17<sup>e</sup> corps d'armée :

Service régional à Toulouse.

- Infanterie. — 129<sup>e</sup> régiment, Agen. — 130<sup>e</sup>, Marmande. — 131<sup>e</sup>, Cahors. 132<sup>e</sup>, Montauban. — 133<sup>e</sup>, Toulouse. — 134<sup>e</sup>, Foix. — 135<sup>e</sup>, Mirande. — 136<sup>e</sup>, St-Gaudens.
- Cavalerie. — Escadrons, Auch.
- Artillerie. — 17<sup>e</sup> régiment, Toulouse.
- Génie. — 17<sup>e</sup> régiment, Toulouse.
- Train des équipages. — 17<sup>e</sup> escadron, Montauban.

L'uniforme de l'armée territoriale a été arrêté par décision ministérielle.

Cet uniforme, dit l'*Armée territoriale*, est *identiquement* le même que celui de l'armée active, duquel il se distingue seulement par les signes suivants :

- 1<sup>o</sup> Le numéro du collet, est uniformément blanc pour toute la troupe;
  - 2<sup>o</sup> Pour l'officier, une boutonnière faite avec un galon d'or ou d'argent, selon la couleur du bouton, est appliquée horizontalement sur le milieu et de chaque côté du collet.
- Elle est ornée d'un petit bouton d'uniforme cousu sur le milieu.

Le renvoi de la classe 1870, qui avait d'abord été décidé et avait reçu même un commencement d'exécution dans certains régiments, vient d'être arrêté. On ne sait encore si cette mesure est prise pour quelques jours seulement, ou si elle doit faire rester dans les régiments la classe désignée jusqu'à l'inspection générale, c'est-à-dire jusqu'au mois de septembre.

La lune rousse commence le 6 avril et finira le 5 mai.

Des instructions très-formelles ont été envoyées par le gouvernement en vue de la réunion des conseils généraux et surtout en prévision

des conséquences qui pourraient se produire à propos de la loi d'institution sénatoriale.

On a rappelé aux préfets que les conseils généraux n'ont aucunement acquis des attributions politiques, mais que leurs membres pris isolément et hors séance auront seulement le droit de participer aux élections du Sénat, ce qui ne les autorise aucunement à sortir du pur domaine des affaires pendant la session qui va s'ouvrir.

On lit dans le *Journal officiel* :

LES PRIX DE LA DYNAMITE.

Par décret du 31 mars :  
Les prix de vente par l'administration des contributions indirectes des trois sortes de dynamite qui sont mises à la disposition des consommateurs, sont fixés ainsi qu'il suit :

Qualité la plus forte, désignée sous le numéro 1, 7 fr. 50 c.

Qualité intermédiaire, désignée sous le numéro 2, 5 fr. 50 c.

Qualité la moins forte, désignée sous le numéro 3, 4 fr.

La remise allouée aux débiteurs reste fixée à 60, 40 et 30 centimes par kilogramme, selon la qualité. En conséquence, le prix de vente aux débiteurs est fixé ainsi qu'il suit :

Qualité la plus forte, désignée sous le numéro 1, 6 fr. 90 c.

Qualité intermédiaire, désignée sous le numéro 2, 5 fr. 10 c.

Qualité la moins forte, désignée sous le numéro 3, 3 fr. 70.

Le gouvernement a décidé d'appliquer la loi du 7 juin 1873 aux membres des conseils généraux et d'arrondissement qui s'abstiendraient de remplir leurs fonctions après avertissement de l'autorité.

Il s'agit, ici surtout, des conseils de révision. Assister à ces conseils n'est point une tâche agréable, et les conseillers désignés font ce qu'ils peuvent pour s'en exempter; plusieurs fois, dans le courant de l'année dernière, des conseils de révision n'ont pu fonctionner pour cette cause.

Il a donc été décidé que, dans le cas où les conseillers dont il s'agit s'abstiendraient après avertissement, le ministre de l'intérieur les déférerait au conseil d'Etat, qui les déclarerait démissionnaires.

Le ministre des finances informe les porteurs des obligations de l'emprunt de 250 millions, dit emprunt Morgan, qu'en vertu d'une loi votée le 18 mars 1875 par l'Assemblée nationale, et conformément aux stipulations du traité passé entre le gouvernement de la Défense nationale, et MM. Morgan et C<sup>o</sup>, ces obligations seront remboursées le 1<sup>er</sup> octobre 1875.

M. le ministre de la guerre a signalé aux préfets, comme devant être attribuée à l'insalubrité des écuries où sont logés, d'après les gîtes d'étapes, les chevaux des troupes de passage, une épidémie charbonneuse qui s'est déclarée dans certains régiments.

En conséquence, les préfets des départements ont adressé aux maires des circulaires portant ces réclamations à leur connaissance, en le priant de prescrire des mesures nécessaires pour éviter le retour de semblables accidents. Les lois des 16-24 août 1790 et 28 septembre, 16 octobre 1791, confient aux officiers municipaux le soin de veiller à la salubrité publique, et, notamment, de prévenir par tous les moyens, les épidémies.

Ils sont, d'autre part, chargés d'assurer le logement des troupes de passage (décrets du 23 mai 1792 et 18 janvier 1872).

Il leur appartient donc d'ordonner, dès qu'ils sont prévenus de l'arrivée des troupes, l'assainissement des écuries dans lesquelles doivent être logés les chevaux de l'armée. Le contrôle des maires doit surtout s'exercer sur les écuries ou étables dépendant des auberges ou autres lieux publics soumis spécialement à la surveillance de l'autorité municipale.

On nous écrit de Castelnaud-Montriatier :

La fête de Pâques a été célébrée à Castelnaud avec une pompe qui laissera dans tous nos cœurs un souvenir ineffaçable.

Monseigneur, à la demande du vénérable et bien-aimé pasteur de notre paroisse, a daigné nous envoyer un Chapelain de Rocamadour pour prêcher la station du Carême, et ouvrir en même temps les exercices du Jubilé. M. l'abbé Delfour est déjà trop

connu pour que nous entreprenions d'en faire l'éloge. Qu'il nous soit permis cependant de dire que ce que l'on remarque surtout dans ses discours, c'est la logique, la solidité et la profondeur des idées. Orateur convaincu, il parle bien et sent bien ce qu'il dit. Il a parfois des pensées que ne désavouerait pas Bossuet. Le geste est parfait.

Le dimanche de Pâques a été réservé exclusivement pour la Communion des hommes. Quel beau spectacle que de les voir s'avancer avec un silence profondément religieux vers la Table sainte pour recevoir leur Dieu et leur Rédempteur !

Pendant le saint sacrifice de la Messe et la Communion, les religieuses de la localité (Dames de la Conception, de Castres, dont on ne saurait trop louer le zèle pour exalter la gloire de Dieu), ont chanté, avec des voix choisies, quelques cantiques et exécuté des morceaux de musique bien propres à élever nos cœurs vers le Ciel, et à augmenter en nous nos vifs sentiments d'amour et de reconnaissance pour Dieu. A la fin de la sainte Messe, le *Magnificat* a été solennellement entonné, et les voix mâles de tous ces hommes ont redit l'hymne de la Vierge.

La Grand'Messe a été chantée à dix heures et demie. M. C. . . , conducteur des ponts et chaussées, et le cher Frère directeur de l'Ecole chrétienne, ont bien voulu renoncer pendant un mois à leurs rares loisirs pour apprendre à quelques jeunes gens et hommes mariés de notre ville la *Messe de Bordeaux*, et quelques autres morceaux. Nous remercions bien vivement Maîtres et Elèves. Ces remerciements ne sont que l'écho de ceux de notre honorable député, M. Léopold Limayrac, qui a daigné les encourager par sa présence, et du vénérable pasteur, M. l'abbé Callé, dont le cœur était inondé de joie en présence d'un si grand succès.

Quinze enfants de chœur, en soutane rouge, et avec de petits rochets, exercés par le cher Frère directeur, et portant, les uns, des corbeilles avec des fleurs, les autres des encensoirs ont entouré le prêtre à l'autel et offert de l'encens au Dieu trois fois saint qui s'immolait pour nous.

A Vêpres, l'église était comble. Le *Domine ad adjurandum*, le *Psaume dixit Dominus*, le *Magnificat* et le dernier *Psaume* ont été chantés en faux-bourdon. Le *Benedicamus Domino*, et un magnifique *Tantum ergo* ont été exécutés à deux parties. M. C. . . les accompagnait avec un harmonium. Tout a été bien réussi, et nous n'avons qu'un vœu à former : c'est de les entendre souvent.

M. le Prédicateur est monté en chaire. Il a pris pour texte ces paroles de saint Paul aux Romains : *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur*, « Le Christ ressuscitant d'entre les morts, ne meurt plus. » Il a divisé son discours en trois parties : Jésus-Christ est ressuscité; il faut aussi ressusciter spirituellement. Première partie : Il s'est montré ressuscité, il faut aussi montrer notre résurrection; — deuxième partie : Jésus-Christ une fois ressuscité ne meurt plus. Il faut aussi que vous viviez toujours de la vie de la grâce et que le péché ne vous donne plus la mort. Son exorde a été on ne peut plus beau. Il a terminé enfin par de touchants adieux et par l'éloge bien mérité de notre vénérable pasteur. Il nous semble l'entendre encore quand il l'appelait un Père et quand il demandait à Dieu la permission de l'aimer !

A Vêpres comme à la Messe, nous avons eu le même nombre d'enfants de chœur. A la fin de chaque Psaume, ils se levaient et formaient une figure préparée d'avance. Cette variété de cérémonies faisait un très-bel effet, et rehaussait l'éclat de la solennité.

Le bel orgue que nous possédons a été tenu par une organiste de mérite, Madame de Ricard. A elle aussi mille remerciements !

Le *Salut* a été très-solennel; toutes les têtes se sont inclinées avec un profond respect devant le Dieu qui voulait les bénir. C'était beau de voir, à l'autel, un prêtre aussi distingué par sa piété que par ses talents et chéri de son peuple, et dans l'enceinte de notre vieille église, presque tout Castelnaud, avec l'élite de ses habitants, prosterné aux pieds de son Dieu, et redisant au fond de son cœur ces paroles du grand apôtre : « *Soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum.* » A Dieu seul honneur et gloire dans les siècles des siècles.

Après la bénédiction, le *Laudate Dominum omnes gentes*, a été chanté en faux-bourdon.

C'est ainsi que c'est terminée notre belle fête de Pâques, et chacun s'est retiré avec un cœur heureux du bonheur du Ciel; car ils venaient de goûter combien les Tabernacles du Seigneur étaient aimables !

Un de vos abonnés.

En avril, les jours croissent de 59 minutes le matin et de 44 minutes le soir (1 heure 43 minutes).

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Nécrologie

Un nouveau malheur a frappé M. Gleizes, juge d'instruction au tribunal de Cahors. Son plus

jeune fils vient d'être enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

M. Charles Gleizes était à peine âgé de 27 ans et sa carrière était déjà glorieuse. Sorti de Saint-Cyr peu de temps avant la guerre, il faisait ses premières armes sous les murs de Paris, pendant le siège, et tandis que de ses deux frères, l'aîné succombait à la fleur de l'âge, et l'autre était amené prisonnier en Allemagne, le pauvre Charles tombait affreusement mutilé sur le champ de bataille de Champigny. Mais la destinée cruelle voulait prolonger son martyre. Il survécut, contre toute espérance, aux quatre blessures qu'il avait reçues à la fois. Nous l'avons vu souvent, admirable de résignation, repousser avec sa douceur habituelle toute illusion sur son état et tout éloge sur son courage; une amertume au cœur pourtant, celle de ne pouvoir donner encore son sang pour la patrie.

Hélas! tous les rêves d'avenir ont été brisés pour cette âme d'élite. A 27 ans, capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, Charles Gleizes s'est éteint un pâle sourire aux lèvres, trop brave pour craindre la mort, trop chrétien pour se plaindre de l'arrêt inexorable du sort.

L. L.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 5 avril 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.503	1.715	1.30 à 1.70
Vaches.	840	770	0.96 à 1.54
Taureaux.	133	109	1.02 à 1.33
Veaux.	544	482	1.40 à 2.20
Moutons.	17.076	15.741	1.70 à 2.10
Porcs gras.	1.338	871	1.26 à 1.44

Bourse de Paris.

Paris, 6 avril 1875.

Rente 3 p. %	63,95
— 4 1/2 p. %	92,85
— 5 p. %	102,90

CLOTURE

La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi. N'est-ce pas le moment de reprendre les études théoriques ? Or quelle meilleure méthode, et plus actuelle surtout, que la *Chasse illustrée*, ce compendium de tous les faits sérieux de chasse et de pêche connus dans l'univers ? Son prix est une bagatelle : 5 francs pour trois mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée, sous la direction de MM. A. Didot et E. Chevalier, par les écrivains les plus éminents des deux mondes, comme elle est illustrée par leur dessinateurs les plus distingués. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce recueil charmant, unique en France, à tous les amateurs de chasse, pêche, acclimatation, agriculture, sport, à tous ceux, en un mot, qui aiment la bonne vie des champs et des bois.

Prix : 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.

Il reste quelques exemplaires de la collection complète des sept premières années de la *Chasse illustrée*, nouvelle édition.

Prix de chaque année : 20 fr., 25 fr., reliée.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.



Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (3 AVRIL 1875).

Hygiène publique. -- Le transformisme dans la science du langage, par M. Girard de Rialle. -- La folie, d'après les travaux de M. Maudsley. -- Transformation de mouvement circulaire en mouvement rectiligne à l'aide d'un système de cinq tiges, par M. Peaucellier. -- Bulletin des Sociétés savantes. -- Bibliographie scientifique. -- Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (3 AVRIL 1875).

Cabrera et Alphonse XII, par M. H. Reynald. -- La Palestine inconnue, par M. Clermont-Ganneau. -- André Chénier, d'après des documents nouveaux, par M. Eugène Despois. -- Un épicurien musulman du XI<sup>e</sup> siècle, par M. Léon Cahun. -- Causerie littéraire. -- Notes et impressions, par X\*\*\*. -- Causerie politique.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de

crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

LA JEUNE MÈRE

Journal illustré de l'enfance paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Parmi les journaux destinés aux jeunes femmes, il n'en existait pas un seul apprenant à la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au Dr Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce qui vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal La Jeune Mère.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a conquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encouragement au bien, les deux expositions de l'Enfance de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

La Jeune Mère n'est pas un journal de

médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le Dr Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrits, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses enfantines, célèbrent le dévouement, l'amour maternel; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend, dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminemment moral est la reconstitution de la famille. Le journal La Jeune Mère est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de familles et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

On s'abonne chez M. JOSSERAND, libraire à Lyon, place Bellecour, 3

Sommaire du 5<sup>e</sup> numéro. -- 4<sup>e</sup> Mars 1875.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. -- Sommaire de la 122<sup>e</sup> livraison (3 avril 1875). -- TEXTE : Deux-mères, par M<sup>me</sup> Colomb. -- L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. -- Le Sicilien, par F. du Aysel. -- Une fameuse journée, par J. Girardin. -- Le jeune chef de famille, par Mlle Zénaïde Fleuriot. -- La vue des oiseaux de proie, par H. de la Blanchère. -- L'Hôte mystérieux, par M<sup>me</sup> de Witt.

8 Dessins par Adrien Marie, Emile Bayard et Hippolyteaux.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n<sup>o</sup> 79, à Paris.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Économie réelle. -- Garanties sérieuses. -- Boîtes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Maison de Fabrication ROBERT & AMIET, Anc. Directeur de l'École d'Horlogerie, Gr<sup>e</sup>-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION SUR MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS DE Jeunes Communiant

A. BOURGEOIS Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 » Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 » MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8<sup>o</sup>. 133 » DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8<sup>o</sup>. 72 » Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 3 volumes illustrés. 60 » Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8<sup>o</sup>. 40 » Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8<sup>o</sup>. 200 » Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8<sup>o</sup>, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 » La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 » La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 » LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600 » (20 francs par mois.) Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8<sup>o</sup>. 200 » Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-4<sup>o</sup>, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse; Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)



AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure). -- France. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DU LOT

PRIX : 2 FR.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS -- Ch. FAY, Inventeur -- 9, rue de la Paix

NOUVELLE FABRIQUE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7 CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, renfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des Portlands Anglais et des Ciments de Vassy.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération. BELMONT, jeune.

NOTA. -- Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. -- Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrication ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VEGETALES. -- 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent des maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B<sup>o</sup> de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

A CÉDER

pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Laffite et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, Paris.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne). Bonne position. -- S'adresser à BIOTTE, de Libos.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMAEL DU D<sup>r</sup>. PATISSON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. -- En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. -- 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. -- Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. -- Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'aïeul brodé or.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr. Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr. Aucune Compagnie n'a réparti une somme aussi considérable aux Assurés de cette catégorie.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puél, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. -- FABRIQUE, 161, rue de Paris, 162, à Belleville -- Paris. Dépôt central pour le Lot, chez M. VINEL, pharmacien-droguiste. -- Se défer des nombreuses imitations et exiger sur chaque boîte le nom de Mastic Lhomme-Lefort et la signature de l'inventeur.